

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Aéroport de Québec inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Aéroport de Québec inc. (ci-après l'« entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018 et les états du résultat global, des variations des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2018 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.*¹

Québec
Le 28 février 2019

¹ CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A119912

État du résultat global

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018 \$	2017 \$
Produits		
Atterrissage et aérogare	13 642 714	12 759 945
Frais d'améliorations aéroportuaires	26 835 102	24 723 664
Concessions	3 902 714	3 634 121
Locations	2 747 374	2 526 105
Stationnements	6 884 276	6 142 056
Services et recouvrements	7 071 475	6 357 632
Sûreté et sécurité	4 945 950	4 343 690
Autres produits	589 272	36 601
	66 618 877	60 523 814
Charges		
Charges au titre des avantages du personnel (note 14)	15 144 320	14 231 210
Loyer	4 134 994	3 629 498
Biens et services	18 228 818	14 861 189
En-lieu de taxes (note 16)	2 820 471	3 847 824
Amortissement des immobilisations corporelles	14 342 347	13 769 774
Amortissement des produits reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 431 601)	(2 960 890)
Perte de valeur des actifs financiers (note 17)	75 012	25 000
	51 314 361	47 403 605
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	15 304 516	13 120 209
Produits financiers (note 16)	1 536 473	1 332 812
Charges financières (note 16)	(5 690 790)	(5 873 257)
RÉSULTAT NET	11 150 199	8 594 764
Autre élément du résultat global		
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net		
Réévaluation du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies	(57 800)	(303 100)
RÉSULTAT GLOBAL	11 092 399	8 291 664

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des variations des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	Résultats cumulés \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des actifs nets \$
Soldes au 1^{er} janvier 2018	127 849 561	(2 430 100)	125 419 461
Résultat net	11 150 199		11 150 199
Réévaluation du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies		(57 800)	(57 800)
Résultat global			11 092 399
Soldes au 31 décembre 2018	138 999 760	(2 487 900)	136 511 860
Soldes au 1 ^{er} janvier 2017	119 254 797	(2 127 000)	117 127 797
Résultat net	8 594 764		8 594 764
Réévaluation du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies		(303 100)	(303 100)
Résultat global			8 291 664
Soldes au 31 décembre 2017	127 849 561	(2 430 100)	125 419 461

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018 \$	2017 \$
Activités opérationnelles		
Résultat net	11 150 199	8 594 764
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 342 347	13 769 774
Amortissement des coûts de transaction	83 695	83 696
Amortissement des produits reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 431 601)	(2 960 890)
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(47 265)	(36 601)
Passif net au titre du régime de retraite à prestations définies	(55 077)	(56 474)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 19)	1 333 878	175 718
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	23 376 176	19 569 987
Activités d'investissement		
Dépôts à terme	(120 272 391)	(140 395 319)
Encaissements de dépôts à terme	135 527 117	217 701 135
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(52 237 251)	(98 988 167)
Cession d'immobilisations corporelles	47 265	83 240
Effets à recevoir	542 452	
Encaissement des effets à recevoir	142 096	116 667
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(37 425 616)	(21 482 444)
Activités de financement		
Remboursements d'emprunts	(2 250 000)	(2 828 600)
Encaissements des subventions à recevoir	14 802 662	6 591 596
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement	(421 882)	(419 156)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	12 130 780	3 343 840
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(1 918 660)	1 431 383
Encaisse au début	5 681 571	4 250 188
Encaisse à la fin	3 762 911	5 681 571

Au cours de l'exercice, l'entité a versé des intérêts pour un total de 12 945 290 \$ (13 178 660 \$ en 2017) et a encaissé des intérêts pour un total de 4 005 337 \$ (5 151 059 \$ en 2017).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	2018 \$	2017 \$
ACTIF		
Courants		
Encaisse	3 762 911	5 681 571
Dépôts à terme (note 17)	63 008 517	80 261 602
Débiteurs (note 6)	5 968 258	6 433 137
Subventions à recevoir (note 7)	6 716 066	18 227 388
Effets à recevoir (note 17)	153 204	116 667
Fournitures en stock	1 439 884	941 558
Frais payés d'avance	1 008 826	885 358
	82 057 666	112 547 281
Non courants		
Dépôts à terme (note 17)	46 498 359	44 500 000
Effets à recevoir (note 17)	2 222 152	1 858 333
Subventions à recevoir (note 7)	42 444 646	46 193 755
Immobilisations corporelles (note 8)	443 374 112	411 567 998
	534 539 269	504 120 086
	616 596 935	616 667 367
PASSIF		
Courants		
Créditeurs (note 9)	25 420 436	28 620 297
Produits reportés	996 190	1 010 280
Dépôts de clients	283 285	300 128
Emprunts (note 11)	6 252 028	6 169 422
Obligation découlant d'un contrat de location-financement (note 12)	437 138	437 138
	33 389 077	36 537 265
Non courants		
Créditeurs (note 9)	415 430	1 901 405
Emprunts (note 11)	324 739 456	330 907 790
Obligation découlant d'un contrat de location-financement (note 12)	929 344	1 351 226
Produits reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	119 372 745	119 342 692
Dépôts de clients	660 560	631 788
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 14)	578 463	575 740
	446 695 998	454 710 641
	480 085 075	491 247 906
ACTIFS NETS		
Résultats cumulés et cumul de l'autre élément du résultat global	136 511 860	125 419 461
	616 596 935	616 667 367

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Signé :

Signé :

André Fortin, CPA, CA, ASC, avocat
Président du conseil d'administration

Lise Lapierre, FCPA, FCA, ASC
Présidente du comité d'audit

Notes complémentaires

au 31 décembre 2018

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Aéroport de Québec inc. (AQi), régie en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, est une entité sans capital-actions et à but non lucratif exonérée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est responsable de la gestion, de l'exploitation, de l'entretien et du développement de l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec (« YQB ») en vertu d'un bail foncier signé le 27 octobre 2000 avec le gouvernement du Canada et dont la durée est de 60 ans avec une option de renouvellement pour une période additionnelle de 20 ans.

Le siège social de AQi est situé au 505, rue Principale, Québec (Québec) G2G 0J4.

2. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de AQi ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle de AQi.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ont été approuvés le 28 février 2019 par le conseil d'administration, qui a également approuvé leur publication.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Généralités

Les états financiers ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées dans les IFRS en vigueur au 31 décembre 2018. Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

Un sommaire des normes, modifications et interprétations des IFRS publiées, dont certaines sont en vigueur et d'autres ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont pas été adoptées par anticipation, est présenté à la note 4.

Fournitures en stock

Les fournitures en stock sont évaluées au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque AQi devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers

À l'exception des créances clients qui ne comportent pas une composante financement importante et qui sont évaluées au prix de transaction selon l'IFRS 15, tous les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- Au coût amorti;
- À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

Pour les périodes considérées, tous les actifs financiers de AQi sont classés dans la catégorie au coût amorti.

Le classement dépend à la fois du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers, à l'exception de la perte de valeur sur les créances clients, qui est présentée dans les biens et services.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant. L'actualisation est omise si son effet n'est pas significatif. L'encaisse, les dépôts à terme, les créances clients, les intérêts courus à recevoir, les subventions à recevoir et les effets à recevoir font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Les créances clients, les intérêts courus à recevoir et les effets à recevoir doivent être soumis aux dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9, *Instruments financiers*. Le modèle des pertes de crédit attendues, lequel utilise davantage d'informations de nature prospective, est utilisé. Pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues, AQi doit tenir compte de plusieurs informations, notamment des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

AQi utilise une méthode simplifiée pour comptabiliser les créances clients, les intérêts courus à recevoir et les effets à recevoir, ainsi que pour inscrire la correction de valeur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Celles-ci correspondent aux insuffisances attendues des flux de trésorerie contractuels en tenant compte du potentiel de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. AQi se sert de l'expérience passée, d'indicateurs externes et d'informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues à l'aide d'une matrice de calcul.

AQi évalue la dépréciation des créances clients sur une base collective puisqu'elles partagent des caractéristiques relatives au risque de crédit, étant donné qu'elles sont regroupées selon le nombre de jours écoulés depuis le moment où elles sont en souffrance. Se reporter à la note 17 pour une analyse détaillée de la façon dont les dispositions en matière de dépréciation d'IFRS 9 sont appliquées.

Au cours de l'exercice précédent, la dépréciation des créances clients était fondée sur le modèle des pertes subies selon l'IAS 39. Les créances individuellement significatives ont été soumises à un test de dépréciation lorsqu'elles étaient en souffrance ou qu'il existait des indications objectives qu'une contrepartie en particulier ne respecterait pas ses obligations. Les créances qui n'étaient pas considérées comme ayant subi une dépréciation individuellement ont été soumises à un test de dépréciation de groupe déterminé en fonction du secteur d'activité et de la région des contreparties et d'autres caractéristiques connues relatives au risque de crédit. L'estimation de la perte de valeur était alors fondée sur l'historique récent des taux de défaillance de la contrepartie pour chaque groupe déterminé.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction.

Les passifs financiers de AQi comprennent les fournisseurs, les intérêts courus à payer, les dépôts de clients et les emprunts. Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts sont présentées dans les charges financières. Les produits d'intérêts sont présentés dans les produits financiers ou dans les charges financières.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contrats de location-financement

La direction fait preuve de jugement lors de la prise en compte de la substance d'un contrat de location afin de déterminer si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué est transférée. Les facteurs clés pris en compte comprennent la durée du contrat en comparaison avec la durée de vie économique de l'actif, la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location par rapport à la juste valeur de l'actif et le fait que AQi obtienne ou non la propriété de l'actif au terme de la durée du contrat de location.

Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une portion importante des risques et des avantages est conservée par le bailleur sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures, le cas échéant. Le coût inclut les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif et les coûts de démantèlement ou d'enlèvement de l'actif.

Les immobilisations corporelles en cours sont transférées à leur catégorie respective seulement quand elles sont prêtes à être mises en service, soit quand l'actif est en place, les conditions sont réunies et la direction estime que l'actif peut être exploité comme prévu.

AQi capitalise au coût des immobilisations corporelles les intérêts sur ses emprunts ainsi que les frais accessoires, jusqu'à ce que la direction estime que l'immobilisation corporelle y afférente est prête à être mise en service.

Les parties d'un investissement dont le coût est significatif par rapport à l'ensemble de l'investissement total sont amorties séparément quand la vie utile de ces parties diffère de la vie utile de l'ensemble de l'investissement.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée des immobilisations corporelles. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

	Périodes
Bâtiments	3, 8, 10, 15, 25 et 40 ans
Améliorations locatives	5 et 15 ans
Pistes, chaussées et autres surfaces pavées	3, 8, 15, 25 et 40 ans
Machinerie et équipement	
Aérogare	3, 5, 10 et 25 ans
Salle de bagages	5, 10 et 25 ans
Autres	5, 10, 15 et 25 ans
Équipement informatique	3, 5 et 10 ans
Matériel roulant, mobilier et agencements	5, 10 et 20 ans

Dans le cas d'une location, les durées d'utilité attendues sont déterminées en fonction des autres actifs similaires détenus ou de la durée du contrat de location, si cette dernière est plus courte.

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont inscrites aux livres lorsqu'il existe une assurance raisonnable que AQi a satisfait aux exigences des ententes et que l'encaissement est probable. Les subventions sont inscrites au passif et amorties au même rythme que les immobilisations corporelles s'y rattachant.

Les estimations importantes à l'égard de la valeur résiduelle et de la durée d'utilité sont revues au besoin, mais au moins une fois l'an.

Le gain ou la perte résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat dans les autres produits.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Test de dépréciation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'une immobilisation corporelle excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs et elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

Toutes les immobilisations corporelles sont subséquemment réévaluées afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable de l'actif excède sa valeur comptable.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits dans le coût de l'actif pendant la période nécessaire pour préparer l'actif en vue de son utilisation.

Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et sont présentés dans les charges financières (se reporter à la note 16).

Constatation des produits des activités ordinaires

Pour déterminer s'il doit comptabiliser des produits des activités ordinaires, AQi suit les cinq étapes suivantes :

1. Identification du contrat conclu avec un client;
2. Identification des obligations de prestation;
3. Détermination du prix de transaction;
4. Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation;
5. Comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque les obligations de prestation sont remplies (ou à mesure qu'elles sont remplies).

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou de la contrepartie à recevoir pour les biens vendus et les services fournis, excluant les taxes de vente, les rabais et les remises.

Les produits provenant des activités aéroportuaires, composés surtout des droits d'atterrissage et des redevances générales d'aérogare, sont gagnés principalement auprès des sociétés aériennes et sont constatés selon les atterrissages.

Les produits relatifs aux frais d'améliorations aéroportuaires, les produits de services et recouvrements et les produits de sûreté et sécurité sont basés sur le nombre de passagers embarqués par les sociétés aériennes. Ces produits sont comptabilisés au moment des embarquements.

Les loyers provenant des concessionnaires sont comptabilisés linéairement sur la durée des baux et, dans certains cas, sont calculés en pourcentage des ventes des concessionnaires, sujets à des loyers minimaux garantis. Les loyers de locaux pour bureaux et les loyers de terrains sont constatés linéairement sur la durée des baux correspondants.

Les produits de stationnements sont constatés selon l'utilisation des lieux.

Les produits d'intérêts sont constatés, lorsque gagnés, d'après le nombre de jours de détention du placement.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi et avantages du personnel à court terme

Depuis la privatisation de AQi le 1^{er} novembre 2000, cette dernière offre à l'ensemble de ses employés un régime de retraite à cotisations définies. Les employés qui étaient en poste au moment de la privatisation participent à un régime à prestations définies.

Le régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel AQi verse des cotisations définies à une entité indépendant. AQi n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies. Les contributions au régime sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle les services correspondants des membres du personnel sont reçus.

Le régime à prestations définies dont AQi est le promoteur détermine le montant que recevra un membre du personnel à titre de prestations de retraite en fonction de la durée du service et du salaire de fin de carrière. AQi conserve l'obligation juridique de verser les prestations même lorsque des actifs destinés au financement du régime à prestations définies ont été mis de côté.

AQi comptabilise ses obligations découlant de son régime à prestations définies ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. À cette fin, AQi a adopté les méthodes suivantes :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, avec projections de salaires, à partir des hypothèses les plus probables de la direction, notamment la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés;
- La charge de l'exercice relativement au coût des prestations définies est comptabilisée en résultat net pour la portion relative au coût des services et aux intérêts nets sur le passif net au titre du régime de retraite à prestations définies, et en autres éléments du résultat global pour la portion relative aux réévaluations du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies. Les réévaluations comprennent les écarts actuariels et toute variation de l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant.

Les avantages du personnel à court terme, notamment le droit aux vacances, sont des passifs courants compris dans les créditeurs et sont évalués au montant non actualisé que AQi s'attend à payer en raison des droits inutilisés.

Provisions et passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de AQi et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux charges estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Un remboursement que AQi a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES OU RÉVISÉES

Nouvelles normes adoptées le 1^{er} janvier 2018

IFRS 9, Instruments financiers

Le Conseil des normes internationales (IASB) a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui représente l'achèvement de son projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La nouvelle norme présente des changements importants apportés aux directives de l'IAS 39 sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, et instaure un nouveau modèle pour les pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers. L'IFRS 9 fournit également de nouvelles directives sur l'application de la comptabilité de couverture.

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent davantage d'informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues, lequel remplace le modèle des pertes subies d'IAS 39. Les instruments soumis aux nouvelles dispositions comprennent les créances clients, les intérêts courus et les effets à recevoir.

La comptabilisation de pertes de crédit n'est plus tributaire de l'identification d'un événement générateur de pertes de crédit par AQi. L'entité doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues.

Lors de l'adoption d'IFRS 9, AQi a appliqué l'allègement transitoire et a choisi de ne pas retraiter les périodes antérieures. L'adoption d'IFRS 9 n'a engendré aucun changement relativement au classement, à l'évaluation et à la dépréciation des actifs et des passifs financiers.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

L'IFRS 15 présente de nouvelles exigences relativement à la comptabilisation des produits des activités ordinaires et remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, ainsi que plusieurs interprétations liées aux produits. La nouvelle norme établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle et fournit des directives supplémentaires pour plusieurs domaines qui n'étaient pas couverts en détail par les IFRS existantes, notamment sur la façon de comptabiliser les accords d'obligations de prestations multiples, les contreparties variables, les droits de remboursement des clients, les options de rachat d'un fournisseur et d'autres complexités courantes.

Lors de l'adoption d'IFRS 15, AQi a appliqué la méthode rétrospective sans retraitement. La direction de AQi a procédé à l'évaluation de l'incidence de la nouvelle norme et le processus a permis de conclure que les méthodes comptables appliquées avant l'entrée en vigueur de la nouvelle norme sont conformes aux dispositions d'IFRS 15. L'adoption d'IFRS 15 n'a engendré aucun changement relativement au classement et à l'évaluation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients.

Modification comptable future

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications des normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais elles ne sont pas encore en vigueur, et AQi ne les a pas adoptées de façon anticipée. L'information sur celle qui est susceptible d'être pertinente pour les états financiers de AQi est fournie ci-après.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de AQi au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Les nouvelles normes, modifications et interprétations des normes existantes qui n'ont pas été adoptées par anticipation et qui ne sont pas listées ci-après ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers de AQi.

IFRS 16, Contrats de location

L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17 et trois interprétations connexes, ce qui parachève le projet à long terme de l'IASB sur la comptabilisation des contrats de location. Les contrats de location seront constatés à l'état de la situation financière sous la forme d'un actif au titre de droit d'utilisation et d'une obligation locative.

L'IFRS 16 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La direction de AQi évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 16 sur les états financiers de l'entité.

5. JUGEMENTS IMPORTANTS DE LA DIRECTION ET ESTIMATIONS

Jugements importants de la direction dans l'application de méthodes comptables

Lors de la préparation des états financiers, la direction pose des hypothèses, porte des jugements et effectue des estimations quant à la reconnaissance et à la mesure des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats futurs sont susceptibles d'être différents de ces hypothèses et estimations, et ils seront rarement exactement les mêmes dans la réalité. Ces jugements, hypothèses et estimations sont décrits ci-dessous.

Incertitude relative aux jugements, hypothèses et estimations

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous.

Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

- Durées d'utilité des actifs amortissables :
La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à chaque date de clôture en fonction de l'utilité prévue de ces actifs. Les valeurs comptables sont détaillées à la note 8. Les résultats réels peuvent toutefois être différents dans les faits, et ce, pour diverses raisons, telles qu'une usure prématurée, une capacité insuffisante, des changements réglementaires, etc.
- Passif au titre du régime de retraite à prestations définies :
La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies avec le soutien d'actuaire indépendants. Le résultat réel peut différer en raison d'incertitudes liées à l'estimation des taux standards d'inflation et de mortalité, ainsi que des futures augmentations de salaire.
- Provision pour pertes de crédit attendues :
La direction doit user de son jugement dans l'établissement de la provision pour pertes de crédit attendues en se basant notamment sur l'âge des comptes en souffrance, sur la capacité actuelle des débiteurs à payer, sur l'historique des paiements des débiteurs, sur les conditions générales de l'économie ou de l'industrie dans laquelle ces derniers évoluent et sur des informations prospectives.
- Provisions et passifs éventuels :
Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ce passif implique des jugements et des estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations.

Jugements posés relativement aux méthodes comptables appliquées

- Contrats de location :
La nature exacte d'un contrat de location n'est pas toujours évidente et la direction doit recourir à son jugement pour déterminer dans quelle mesure les avantages et les risques sont transférés ou non à AQI.
- Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients :
Suivant l'entrée en vigueur d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, des jugements importants ont dû être posés quant à l'interprétation de certains articles de la norme, principalement en lien avec les produits de frais d'améliorations aéroportuaires. La direction a usé de son jugement pour déterminer si la présentation de ces produits devrait se faire au brut ou au net des frais de gestion chargés par les compagnies aériennes et non avec les passagers, la direction juge donc que le montant que le contrat de services est conclu avec les compagnies aériennes et non avec les passagers, la direction juge donc que le montant qu'elle s'attend à recevoir est bien le montant net des frais de gestion, et non le montant brut payé par les passagers. La présentation au net est donc celle qui est jugée la plus pertinente dans ces circonstances.

6. DÉBITEURS

	2018 \$	2017 \$
Courants		
Créances clients, montant brut	4 950 973	4 932 253
Provision pour pertes de crédit attendues	(325 421)	(352 337)
Créances clients, montant net	4 625 552	4 579 916
Intérêts courus à recevoir	1 123 594	1 491 728
Taxes à la consommation à recevoir	219 112	361 493
	5 968 258	6 433 137

Tous les montants sont encaissables à court terme. La valeur comptable nette des créances clients et des intérêts courus à recevoir est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les créances clients sont présentées aux états financiers déduction faite d'une provision pour pertes de crédit attendues de 325 421 \$ (352 337 \$ au 31 décembre 2017). Le montant de perte de valeur afférente aux créances clients est de 75 012 \$ pour l'exercice (25 000 \$ en 2017).

Les informations comparatives ci-dessus concernant la dépréciation se rapportent à la base d'évaluation d'IAS 39, qui utilise le modèle des pertes subies, alors que, pour l'exercice considéré, ce sera le modèle des pertes attendues d'IFRS 9 qui sera appliqué.

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR

AQi a obtenu des subventions de 36 245 589 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de l'aérogare terminés en 2008. De ce montant, une subvention de 15 000 000 \$ est attribuée au remboursement des obligations de série B. Au 31 décembre 2018, un montant de 11 500 000 \$ (10 500 000 \$ en 2017) a été versé directement par le subventionneur à cet égard. La subvention à recevoir porte intérêt au taux de 4,77 % et est applicable en réduction de la dette par versements trimestriels de 250 000 \$ jusqu'en avril 2022.

AQi a également obtenu une subvention de 50 000 000 \$ pour la réalisation des travaux d'agrandissement et de réfection de l'aérogare. Cette subvention sert à rembourser les obligations de série D. Au 31 décembre 2018, un montant de 9 893 327 \$ (6 973 904 \$ en 2017) a été versé directement par le subventionneur à l'égard de ces obligations. La subvention à recevoir porte intérêt au taux de 2,8 % et est applicable en réduction de la dette par versements trimestriels de 1 023 419 \$ jusqu'en mai 2030.

De plus, AQi a obtenu des subventions totalisant 54 341 972 \$ (3 461 654 \$ en 2018; 16 466 868 \$ en 2017; 8 011 666 \$ en 2016; 5 279 074 \$ en 2015; 10 243 425 \$ en 2014; 10 879 285 \$ en 2013) pour financer la construction de certains projets. De ces montants, une somme totale de 48 787 933 \$ (14 802 662 \$ en 2018; 6 591 596 \$ en 2017; 7 953 674 \$ en 2016; 9 586 232 \$ en 2015; 3 637 899 \$ en 2014; 6 215 870 \$ en 2013) a été encaissée.

Les subventions encaissées et celles à recevoir sont comptabilisées sous la rubrique « Produits reportés afférents aux immobilisations corporelles ».

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Bâtiments et améliorations locatives	Pistes, chaussées et autres surfaces pavées	Machinerie et équipement	Équipement informatique	Matériel roulant	Mobilier et agencements	Projets en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût								
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	129 554 801	125 204 300	43 410 303	14 841 120	13 988 259	4 373 051	167 340 415	498 712 249
Acquisitions et reclassements	224 600	2 652 613	847 198	2 092 914	1 818 131	60 056	38 452 949	46 148 461
Dispositions et radiations					(222 898)			(222 898)
Solde au 31 décembre 2018	129 779 401	127 856 913	44 257 501	16 934 034	15 583 492	4 433 107	205 793 364	544 637 812
Amortissement cumulé								
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	23 209 867	22 050 769	20 734 079	10 567 715	7 225 462	3 356 359		87 144 251
Amortissement	3 823 656	5 069 641	2 288 687	1 701 471	1 083 566	375 326		14 342 347
Dispositions et radiations					(222 898)			(222 898)
Solde au 31 décembre 2018	27 033 523	27 120 410	23 022 766	12 269 186	8 086 130	3 731 685		101 263 700
Valeur comptable au 31 décembre 2018	102 745 878	100 736 503	21 234 735	4 664 848	7 497 362	701 422	205 793 364	443 374 112
Coût								
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	127 868 336	106 723 104	39 890 671	14 239 484	12 874 579	4 241 127	91 821 550	397 658 851
Acquisitions et reclassements	1 686 465	18 481 196	3 749 190	601 636	1 340 577	131 924	75 518 865	101 509 853
Dispositions et radiations			(229 558)		(226 897)			(456 455)
Solde au 31 décembre 2017	129 554 801	125 204 300	43 410 303	14 841 120	13 988 259	4 373 051	167 340 415	498 712 249
Amortissement cumulé								
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	19 404 498	17 350 216	18 726 967	8 952 881	6 418 606	2 931 125		73 784 293
Amortissement et reclassements	3 805 369	4 700 553	2 209 890	1 614 834	1 013 894	425 234		13 769 774
Dispositions et radiations			(202 778)		(207 038)			(409 816)
Solde au 31 décembre 2017	23 209 867	22 050 769	20 734 079	10 567 715	7 225 462	3 356 359		87 144 251
Valeur comptable au 31 décembre 2017	106 344 934	103 153 531	22 676 224	4 273 405	6 762 797	1 016 692	167 340 415	411 567 998

Un montant de 5 194 359 \$ (4 568 428 \$ en 2017), représentant des intérêts sur les emprunts au cours de la période de construction, a été inscrit au coût des immobilisations corporelles au cours de l'exercice.

Le taux d'intérêt utilisé pour capitaliser les coûts d'emprunts inscrits dans les immobilisations corporelles a été de 2,11 % (2,36 % en 2017).

9. CRÉDITEURS

	2018 \$	2017 \$
Courants et non courants		
Fournisseurs	3 912 102	1 993 569
Fournisseurs afférents aux immobilisations corporelles	19 401 154	25 579 944
Salaires, vacances et avantages sociaux	1 354 537	1 737 010
Intérêts courus à payer	1 168 073	1 211 179
	25 835 866	30 521 702

La valeur comptable des créditeurs correspond à une approximation de la juste valeur.

10. MONTANTS ÉVENTUELS

Passifs éventuels

Diverses réclamations ou actions judiciaires ont été intentées contre AQi au cours de l'exercice ou antérieurement. La direction estime que ces réclamations sont injustifiées et qu'il est peu probable que AQi ait à les régler. Cette évaluation est cohérente avec celle des conseillers juridiques externes indépendants.

11. EMPRUNTS

Les emprunts sont composés des passifs financiers suivants :

	Courants		Non courants	
	2018 \$	2017 \$	2018 \$	2017 \$
Obligations de série A, 5,12 %, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable par versements trimestriels de 562 500 \$, échéant en avril 2029	2 250 000	2 250 000	21 375 000	23 625 000
Obligations de série B, 4,77 %, remboursables à même une subvention à recevoir par versements trimestriels de 250 000 \$, plus les intérêts, échéant en avril 2022	1 000 000	1 000 000	2 500 000	3 500 000
Obligations de série C, 4,36 %, nettes des frais de transaction de 904 761 \$, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable à l'échéance en mai 2045			174 095 239	174 059 174
Obligations de série D, 2,8 %, remboursables à même une subvention à recevoir par versements trimestriels de 1 023 419 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2030	3 002 028	2 919 422	37 104 645	40 106 674
Obligations de série E, 3,42 %, nettes des frais de transaction de 159 381 \$, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable à l'échéance en mai 2025			39 840 619	39 816 998
Obligations de série F, 3,25 %, nettes des frais de transaction de 176 047 \$, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable à l'échéance en juin 2026			49 823 953	49 799 944
Total de la valeur comptable	6 252 028	6 169 422	324 739 456	330 907 790

En vertu des conventions de crédit, AQi est assujettie à certaines conditions. Au 31 décembre 2018 et tout au long de l'exercice, ces conditions étaient respectées.

Les obligations de séries A, C, E et F sont greffées d'un fonds de prévoyance pour le service de la dette et d'un fonds de prévoyance d'exploitation et d'entretien. Cette réserve est constituée de dépôts à terme non courants.

De plus, AQi peut recourir à un emprunt bancaire et à des prêts à terme, financés auprès d'institutions financières, de 2 000 000 \$ et de 5 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel (3,95 %). Ces créances sont renégociables annuellement. AQi a également un prêt à terme autorisé de 10 000 000 \$. Ce dernier pourrait être augmenté par tranches de 10 000 000 \$ jusqu'à concurrence de 50 000 000 \$ et porte intérêt au taux des acceptations bancaires plus une prime. Il est renégociable en septembre 2020. Au 31 décembre 2018, ces créances sont inutilisées.

12. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-FINANCEMENT

	2018 \$	2017 \$
Obligation découlant d'un contrat de location-financement, 4,01 %, garantie par de l'équipement informatique d'une valeur comptable nette de 1 195 740 \$, remboursable par versements mensuels de 0,5640 \$ par passager embarqué, capital et intérêts, échéant en septembre 2021	1 366 482	1 788 364

La juste valeur du passif au titre du contrat de location-financement n'est pas significativement différente de la valeur comptable et est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les paiements minimums futurs au titre du contrat de location-financement au 31 décembre 2018 se résument comme suit :

	Moins d'un an \$	1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Paiements au titre du contrat de location-financement	496 749	1 042 402		1 539 151
Charges financières	(59 611)	(113 058)		(172 669)
	437 138	929 344		1 366 482

13. PRODUITS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût non amorti \$
Bâtiments et améliorations locatives, pistes, chaussées et autres surfaces pavées, machinerie et équipement	140 587 561	21 214 816	119 372 745

	2017		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût non amorti \$
Bâtiments et améliorations locatives, pistes, chaussées et autres surfaces pavées, machinerie et équipement	137 125 907	17 783 215	119 342 692

14. OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel se détaillent comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Salaires	12 241 598	11 249 331
Avantages sociaux	2 083 705	2 017 567
Régime de retraite à prestations définies	203 000	209 800
Régime de retraite à cotisations définies	526 872	632 827
Allocations de retraite et indemnités de fin d'emploi	89 145	121 685
Charges au titre des avantages du personnel	15 144 320	14 231 210

Régime de retraite à prestations définies

Le régime à prestations définies est enregistré au Bureau du surintendant des institutions financières, sous le numéro 57205, en vertu de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension.

AQi offre un régime à prestations définies à ses employés à temps plein en poste avant le 1^{er} novembre 2000. Les cotisations salariales requises varient entre 10,1 % et 19,4 % du salaire, et sont assujetties à un maximum. AQi verse les cotisations nécessaires au financement du régime pour les services courants et pour combler le déficit. La rente des employés correspond à un pourcentage du salaire des cinq années consécutives de service reconnu aux fins d'admissibilité les mieux rémunérées. L'âge normal de retraite est 65 ans. Par contre, une date de retraite facultative est possible pour les participants âgés de 60 ans ou plus ayant accompli au moins deux années de service reconnu aux fins d'admissibilité, ainsi que pour les participants âgés de 55 ans ou plus ayant accompli au moins 30 années de service reconnu aux fins d'admissibilité.

AQi est soumise à certains risques liés aux avantages du personnel, dont le rendement des placements, le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation de l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies, l'espérance de vie des participants et l'inflation future. L'administrateur du régime est l'employeur. Celui-ci a pour responsabilité d'établir la politique de placement et d'analyser les changements réglementaires, les prestations, la capitalisation et la situation financière du régime contributif à prestations définies. L'administrateur a confié à un gestionnaire de placements indépendant la gestion des actifs du régime.

À des fins de comptabilisation, AQi évalue ses obligations au titre du régime de retraite à prestations définies et la juste valeur des actifs du régime le 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle complète sur base de capitalisation a été effectuée au 31 décembre 2017 et le résultat a été extrapolé jusqu'au 31 décembre 2018.

Les cotisations d'équilibre requises basées sur l'évaluation actuarielle de 2017 sont de 171 200 \$ (185 700 \$ en 2017).

Les obligations au titre du régime de retraite à prestations définies pour la période considérée se détaillent comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies au 1^{er} janvier	10 010 700	9 458 800
Coût des services rendus	137 100	140 400
Coût financier	351 900	361 900
Cotisations des employés	71 200	77 400
Écarts actuariels		
Perte (gain) actuarielle découlant de l'expérience du régime	57 900	(33 200)
Perte (gain) actuarielle découlant de changements dans les hypothèses financières	(663 600)	310 400
Prestations versées	(341 000)	(305 000)
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies au 31 décembre	9 624 200	10 010 700

14. OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Afin de déterminer les obligations au titre de la retraite, les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées :

	2018 %	2017 %
Taux d'actualisation	3,8	3,5
Taux de croissance de la rémunération	2,4	2,7
Inflation	1,4	1,7

La durée de l'obligation au titre des prestations définies est de 13,7 ans.

Ces hypothèses ont été élaborées par la direction en tenant compte des conseils d'un actuaire indépendant.

Les actifs détenus relativement aux obligations au titre du régime de retraite à prestations définies de AQi peuvent être rapprochés avec le solde d'ouverture à la date de clôture comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} janvier	11 423 560	10 379 186
Augmentation des actifs		
Cotisations de l'employeur	258 077	266 274
Cotisations des employés	71 200	77 400
Rendement des actifs du régime, excluant les produits d'intérêts	(677 400)	665 700
Produits d'intérêts	399 600	393 000
	51 477	1 402 374
Diminution des actifs		
Frais d'administration	44 000	53 000
Prestations versées	341 000	305 000
	385 000	358 000
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre	11 090 037	11 423 560

Les actifs du régime sont dans des unités de fonds communs à stratégie équilibrée.

Les actifs du régime comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de trois niveaux, dont le niveau 1 qui utilise des données sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs auxquels le régime de retraite a accès. Les actifs du régime sont de niveau 1.

La charge au titre du régime de retraite à prestations définies de l'exercice présentée à l'état du résultat global au poste « Charges au titre des avantages du personnel » se détaille comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Coût des services rendus	137 100	140 400
Intérêts nets	21 900	16 400
Frais d'administration	44 000	53 000
Charge au titre du régime de retraite à prestations définies	203 000	209 800

AQi prévoit verser des cotisations de 239 531 \$ (264 255 \$ en 2017) au régime de retraite au cours du prochain exercice.

14. OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Les obligations au titre du régime de retraite à prestations définies et les actifs du régime peuvent être rapprochés de la façon suivante avec les montants présentés à l'état de la situation financière :

	2018 \$	2017 \$
Juste valeur des actifs du régime	11 090 037	11 423 560
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies	9 624 200	10 010 700
Excédent	1 465 837	1 412 860
Effet du plafond de l'actif au titre du régime de retraite à prestations définies	(2 044 300)	(1 988 600)
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies	(578 463)	(575 740)

Les hypothèses actuarielles peuvent avoir une incidence importante sur les montants liés aux avantages du personnel.

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont des changements qui auraient raisonnablement pu être apportés aux hypothèses actuarielles importantes utilisées au 31 décembre 2018 auraient influé sur l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies à cette même date.

		2018 \$	2017 \$
		Impact sur l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies	Impact sur l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies
Taux d'actualisation	3,55 % (au lieu de 3,80 %)	326 400	361 200
Taux de croissance des salaires	2,15 % (au lieu de 2,40 %)	(3 300)	(12 000)
Inflation	1,15 % (au lieu de 1,40 %)	(198 500)	(217 800)

15. CONTRATS DE LOCATION ET AUTRES ENGAGEMENTS

Contrat de location simple en tant que preneur

AQi loue les installations aéroportuaires en vertu d'un bail avec Transports Canada depuis le 1^{er} novembre 2000. Le loyer est établi en fonction d'un pourcentage progressif variant selon les différents paliers de produits. Les produits excluent les intérêts créditeurs, ces derniers étant inférieurs aux intérêts débiteurs. Les paliers de produits et les pourcentages convenus sont les suivants :

	%
Paliers de produits	
0 à 5 M\$	0
5 à 10 M\$	1
10 à 25 M\$	5
25 à 100 M\$	8
100 à 250 M\$	10
250 M\$ et plus	12

Contrats de location simple en tant que bailleur

AQi loue des terrains et des bâtiments aéroportuaires à des sous-locataires. Les produits de ces sous-locations totalisent 2 747 374 \$ (2 526 105 \$ en 2017).

Autres engagements

AQi s'est engagée, d'après des contrats de service échéant à différentes dates jusqu'en avril 2023, à verser une somme de 32 319 082 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 9 056 683 \$ en 2019, à 5 597 459 \$ en 2020, à 5 819 160 \$ en 2021, à 5 937 341 \$ en 2022 et à 5 908 439 \$ en 2023.

De plus, AQi s'est engagée à verser 51 864 469 \$ au cours du prochain exercice pour des contrats de construction.

16. INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT GLOBAL

En-lieu de taxes

Au cours de l'exercice, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé une aide financière de 2 500 000 \$. La direction de AQi a choisi d'attribuer ce montant à l'encontre des en-lieu de taxes.

Produits financiers

Les produits financiers des périodes de présentation de l'information financière se détaillent comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Produits d'intérêts sur l'encaisse	143 787	56 102
Produits d'intérêts sur les dépôts à terme	1 230 973	1 130 582
Produits d'intérêts sur les effets à recevoir	161 713	146 128
	1 536 473	1 332 812

Charges financières

Les charges financières des périodes de présentation de l'information financière se détaillent comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Charges d'intérêts sur les emprunts	6 007 725	6 237 624
Produits d'intérêts sur la subvention à recevoir afférente à un emprunt	(400 630)	(463 063)
Amortissement des frais de transaction	83 695	83 696
	5 690 790	5 858 257

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégories d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable des montants présentés dans l'état de la situation financière se rapporte aux catégories d'actifs et de passifs qui suivent :

Actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

	Taux d'intérêt et échéance	2018 \$	2017 \$
Courants			
Encaisse		3 762 911	5 681 571
Dépôts à terme	Taux moyen pondéré de 2,31 % (1,43 % au 31 décembre 2017)	63 008 517	80 261 602
Débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir (note 6)		5 749 146	6 071 644
Subventions à recevoir (note 7)		6 716 066	18 227 388
Effets à recevoir		153 204	116 667
		79 389 844	110 358 872
Non courants			
Dépôts à terme	Taux moyen pondéré de 2,37 % (2,28 % au 31 décembre 2017), échéant à différentes dates jusqu'en 2026	46 498 359	44 500 000
Effets à recevoir	Taux d'un prêt hypothécaire résidentiel majoré de 5,25 % et taux fixe de 4,25 %	2 222 152	1 858 333
Subventions à recevoir (note 7)		42 444 646	46 193 755
		91 165 157	92 552 088
		170 555 001	202 910 960

Effets à recevoir

Les actifs financiers au coût amorti comprennent un effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose, portant intérêt au taux d'un prêt hypothécaire résidentiel de cinq ans majoré de 5,25 % (8,44 %; 7,19 % au 31 décembre 2017), encaissable par versements mensuels de 9 722 \$ jusqu'en janvier 2033 suivis de 333 versements mensuels de 1 \$, et échéant le 30 octobre 2060. La portion encaissable à court terme est de 116 667 \$.

Les actifs financiers au coût amorti comprennent également un effet à recevoir en vertu d'une entente de financement d'améliorations locatives, portant intérêt au taux fixe de 4,25 %, encaissable par versements mensuels de 4 807 \$, capital et intérêts, suivis d'un versement final de 107 707 \$, et échéant le 1^{er} mai 2028. La portion encaissable à court terme est de 36 537 \$.

Passifs financiers

	2018 \$	2017 \$
Courants		
Créditeurs, excluant les salaires, les vacances et les avantages sociaux à payer (note 9)	24 065 899	26 883 287
Dépôts de clients	283 285	300 128
Emprunts (note 11)	6 252 028	6 169 422
	30 601 212	33 352 837
Non courants		
Créditeurs (note 9)	415 430	1 901 405
Dépôts de clients	660 560	631 788
Emprunts (note 11)	324 739 456	330 907 790
	356 416 658	366 793 820

La juste valeur des instruments financiers non courants est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Évaluation de la juste valeur

Les méthodes et les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur sont les mêmes que celles utilisées lors de la période de présentation de l'information financière précédente. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Dépôts à terme, subventions à recevoir, effets à recevoir et emprunts

La juste valeur des dépôts à terme, des subventions à recevoir et des effets à recevoir a été déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des instruments financiers similaires ayant la même durée jusqu'à l'échéance, et elle se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur des emprunts est de 345 466 510 \$ (346 141 229 \$ en 2017) et a été déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des emprunts similaires.

Risques découlant des instruments financiers

AQi est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et les passifs financiers de AQi sont résumés précédemment par catégorie. Les principaux types de risques sont le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les membres de la direction de AQi gèrent les risques en étroite collaboration avec les membres du conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court et à moyen terme de AQi en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux. Les échéances des placements financiers de AQi sont toutes inférieures à cinq ans.

AQi ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives. Les principaux risques financiers auxquels AQi est exposée sont décrits ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent et entraînent une perte en raison de variations des taux d'intérêt.

Les dépôts à terme, l'effet à recevoir en vertu d'une entente de financement d'améliorations locatives et les subventions à recevoir portent intérêt à taux fixe et exposent donc AQi au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Puisque les instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, les variations de la juste valeur n'ont aucun impact sur le résultat net.

L'effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose et les emprunts à terme portent intérêt à taux variable et exposent donc AQi au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Conformément à ses politiques, AQi vise à atténuer l'exposition de son financement à long terme au risque de flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les emprunts à plus long terme portent donc intérêt à taux fixe.

La direction estime que des fluctuations des taux d'intérêt de 1 % n'auraient pas d'incidence importante sur le résultat de AQi.

Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme le risque qu'un débiteur de AQi manque à l'une de ses obligations.

Le risque de crédit associé aux créances clients est généralement diversifié, puisque AQi négocie avec un grand nombre d'établissements.

L'exposition maximale de AQi au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés à la date de clôture.

AQi a pour politique de traiter uniquement avec des parties solvables. La direction de AQi estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de clôture, est bonne.

Aucun actif financier de AQi n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

AQi applique le modèle simplifié d'IFRS 9 pour comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de toutes les créances clients étant donné que ces éléments ne comportent pas une composante financement importante.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Lors de l'évaluation des pertes de crédit attendues, les créances clients ont été évaluées sur une base collective puisqu'elles partagent des caractéristiques de risque de crédit communes. Elles ont été regroupées en fonction du nombre de jours depuis lesquels elles sont en souffrance et de l'emplacement géographique du client.

Les taux de pertes de crédit attendues sont fondés sur le profil de paiement lié aux ventes des 60 mois précédant le 31 décembre 2018 et le 1^{er} janvier 2018 respectivement, ainsi que sur les taux historiques de pertes de crédit au cours de cette période. Les taux historiques sont ajustés afin de refléter les facteurs macroéconomiques actuels et prospectifs qui influent sur l'aptitude du client à régler les montants dus.

AQi tient compte des perspectives économiques des régions desservies par sa clientèle ainsi que des décisions économiques se passant dans l'industrie de l'aviation tant au Canada qu'à l'international, par exemple, une fusion de deux compagnies aériennes, une entente de partage de code (*codeshare*) ou une alliance, une rationalisation des opérations, etc.

AQi a donc ajusté les taux de pertes historiques en fonction des variations prévues de ces facteurs.

Les créances clients sont sorties de l'état de la situation financière, autrement dit décomptabilisées, lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement. Le défaut de paiement dans les 120 jours suivant la date de la facture, la non-communication de la part du client et l'absence d'engagement auprès de AQi quant à un arrangement de paiement alternatif sont, entre autres, considérés comme des indicateurs qu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement.

En fonction de ce qui a été mentionné précédemment, les pertes de crédit attendues liées aux créances clients au 31 décembre 2018 et au 1^{er} janvier 2018 s'établissent comme suit :

31 décembre 2018	Créances clients en souffrance					Total
	Courantes	Plus de 30 jours	Plus de 60 jours	Plus de 90 jours	Plus de 120 jours	
Taux de pertes de crédit attendues	1 %	5 %	15 %	50 %	100 %	
Valeur comptable brute (a)	3 962 330 \$	654 314 \$	40 012 \$	32 490 \$	230 835 \$	4 919 981 \$
Pertes de crédit attendues pour la durée de vie	39 623 \$	32 716 \$	6 002 \$	16 245 \$	230 835 \$	325 421 \$

1 ^{er} janvier 2018	Créances clients en souffrance					Total
	Courantes	Plus de 30 jours	Plus de 60 jours	Plus de 90 jours	Plus de 120 jours	
Taux de pertes de crédit attendues	1 %	5 %	15 %	50 %	100 %	
Valeur comptable brute (a)	3 148 679 \$	492 781 \$	171 426 \$	53 602 \$	213 450 \$	4 079 938 \$
Pertes de crédit attendues pour la durée de vie	31 487 \$	24 639 \$	25 714 \$	26 801 \$	213 450 \$	322 091 \$

(a) La valeur comptable brute correspond au total de l'auxiliaire des créances clients excluant les notes de crédit et les encaissements non appariés qui ne doivent pas être pris en compte pour le calcul des pertes de crédit attendues.

	2018 \$	2017 \$
Correction de valeur pour pertes au 1 ^{er} janvier selon l'IAS 39 Montants retraités et comptabilisés dans le résultat net	352 337 (30 246)	329 133
Correction de valeur pour pertes à l'ouverture du 1 ^{er} janvier 2018	322 091	
Correction de valeur pour pertes comptabilisées au cours de l'exercice	105 258	25 000
Créances sorties de l'état de la situation financière au cours de l'exercice	(101 928)	(1 796)
Correction de valeur pour pertes au 31 décembre	325 421	352 337

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que AQi ne puisse respecter ses engagements. La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que AQi dispose des sources de financement nécessaires à ses activités. À cette fin, AQi établit annuellement des prévisions budgétaires et des prévisions de trésorerie.

AQi considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie et les créances clients. L'encaisse, les dépôts à terme et les créances clients actuelles de AQi excèdent de façon significative les besoins courants en sortie de trésorerie.

Au 31 décembre 2018, les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés de AQi (y compris les versements d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	2018			
	Courants		Non courants	
	Moins de 6 mois \$	6 à 12 mois \$	1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Créditeurs, excluant les salaires, les vacances et les avantages sociaux à payer	21 377 974	2 687 925	415 430	
Dépôts de clients		283 285	660 560	
Emprunts	9 661 736	9 620 966	74 044 897	475 822 288
	31 039 710	12 592 176	75 120 887	475 822 288
				2017
	Courants		Non courants	
	Moins de 6 mois \$	6 à 12 mois \$	1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Créditeurs, excluant les salaires, les vacances et les avantages sociaux à payer	20 433 839	6 474 648	1 901 405	
Dépôts de clients		300 128	631 788	
Emprunts	9 743 276	9 702 506	75 655 321	493 485 062
	30 177 115	16 477 282	78 188 514	493 485 062

18. GESTION DU CAPITAL

Dans ses opérations de gestion du capital, AQi vise l'atteinte de ces objectifs :

- Dégager le capital nécessaire lui permettant de développer et d'améliorer les services aériens et aéroportuaires afin d'assurer un service de qualité aux passagers;
- Maintenir une structure de capital souple lui permettant d'obtenir du financement afin de développer ses infrastructures et son patrimoine foncier;
- Maintenir les liquidités nécessaires afin de faire face aux risques susceptibles d'affecter sa situation financière.

Le capital de AQi est constitué des actifs nets, de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement et des emprunts totalisant 468 869 826 \$ (464 531 663 \$ au 31 décembre 2017).

Afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs, la direction de AQi :

- Produit et dépose auprès du conseil d'administration les prévisions financières à court et à long terme;
- Produit et dépose trimestriellement auprès du conseil d'administration les états financiers ainsi que le rapport de gestion sur les activités, et fait le suivi des prévisions financières;
- Révise périodiquement la tarification de ses services.

19. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT

Les ajustements suivants pour les éléments sans effet de trésorerie ont été apportés au résultat afin d'obtenir les flux de trésorerie opérationnels :

	2018 \$	2017 \$
Débiteurs	464 879	1 016 764
Fournitures en stock	(498 326)	(267 429)
Frais payés d'avance	(123 468)	(178 377)
Créditeurs, excluant les fournisseurs afférents aux immobilisations corporelles	1 492 954	(909 110)
Produits reportés	(14 090)	361 947
Dépôts de clients	11 929	151 923
	1 333 878	175 718

20. RAPPROCHEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	Emprunts \$	Obligation découlant d'un contrat de location- financement \$	Subventions à recevoir \$	Total \$
1^{er} janvier 2018	337 077 212	1 788 364	(64 421 143)	274 444 433
Flux de trésorerie				
Encaissement			14 802 662	14 802 662
Remboursement	(2 250 000)	(421 882)		(2 671 882)
Éléments non monétaires				
Subventions obtenues			(3 461 654)	(3 461 654)
Subventions attribuées au remboursement des emprunts	(3 919 423)		3 919 423	
Amortissement des coûts de transaction	83 695			83 695
31 décembre 2018	330 991 484	1 366 482	(49 160 712)	283 197 254
	Emprunts \$	Obligation découlant d'un contrat de location- financement \$	Subventions à recevoir \$	Total \$
1^{er} janvier 2017	343 661 206	2 207 520	(58 384 961)	287 483 765
Flux de trésorerie				
Encaissement			6 591 596	6 591 596
Remboursement	(2 828 600)	(419 156)		(3 247 756)
Éléments non monétaires				
Subventions obtenues			(16 466 868)	(16 466 868)
Subventions attribuées au remboursement des emprunts	(3 839 090)		3 839 090	
Amortissement des coûts de transaction	83 696			83 696
31 décembre 2017	337 077 212	1 788 364	(64 421 143)	274 444 433

21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de AQi comprennent ses administrateurs, ses principaux dirigeants ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des membres du personnel de AQi.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de AQi comprennent les administrateurs et les membres de la direction. La rémunération des principaux dirigeants se détaille comme suit :

	2018 \$	2017 \$
Salaires, incluant les primes	2 257 202	1 740 809
Coût des avantages sociaux	209 608	190 966
Avantages postérieurs à l'emploi	281 491	367 140
Jetons de présence et honoraires des administrateurs	333 268	320 844
Total de la rémunération	3 081 569	2 619 759

Transactions liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime à prestations définies constitue une partie liée, de même que le régime à cotisations définies. Les transactions de AQi avec les régimes de retraite comprennent les cotisations versées aux régimes qui sont présentées à la note 14. AQi n'a conclu aucune autre transaction avec les régimes de retraite, et aucun solde n'est impayé, sauf les cotisations du dernier mois de l'exercice, qui sont payées au cours du mois suivant la fermeture.